

AMÉNAGEMENT PISCICOLE DE SEUILS EN RIVIÈRE

COMPTE RENDU - PÊCHE AUX CAS PRATIQUES

MERCREDI 24 NOVEMBRE 2010 - SAGYRC

Objet	Retour d'expérience sur une opération d'aménagement piscicole des seuils																					
Date	mercredi 24 novembre 2010																					
Lieu	Grézieu la Varenne (69)																					
Organisme	SAGYRC - Contrat de rivière de l'Yzeron (69)																					
Renseignements	Pierre LEHMANN - Technicien de rivière																					
Personnes présentes	<table border="1"> <tr> <td>AUBERT Lucien</td> <td>Syndicat mixte des rivières du Beaujolais</td> </tr> <tr> <td>BATT Daniel</td> <td>Communauté de Communes du Pays de Romans</td> </tr> <tr> <td>BRANA Jean-Yves</td> <td>Application de la Recherche à l'Expertise des Pollutions</td> </tr> <tr> <td>BRET Eric</td> <td>Communauté de Communes du Pays de Romans</td> </tr> <tr> <td>COULON Hugo</td> <td>Syndicat d'aménagement de la Touloubre</td> </tr> <tr> <td>LEHMANN Pierre</td> <td>Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières</td> </tr> <tr> <td>LENNE Maxime</td> <td>Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc</td> </tr> <tr> <td>MARGOTAT Frédéric</td> <td>Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Bassin Versant du Garon</td> </tr> <tr> <td>RENOUARD Chloé</td> <td>Association Rivière Rhône Alpes</td> </tr> <tr> <td>THEVENET Grégoire</td> <td>Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais</td> </tr> </table>		AUBERT Lucien	Syndicat mixte des rivières du Beaujolais	BATT Daniel	Communauté de Communes du Pays de Romans	BRANA Jean-Yves	Application de la Recherche à l'Expertise des Pollutions	BRET Eric	Communauté de Communes du Pays de Romans	COULON Hugo	Syndicat d'aménagement de la Touloubre	LEHMANN Pierre	Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières	LENNE Maxime	Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc	MARGOTAT Frédéric	Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Bassin Versant du Garon	RENOUARD Chloé	Association Rivière Rhône Alpes	THEVENET Grégoire	Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais
AUBERT Lucien	Syndicat mixte des rivières du Beaujolais																					
BATT Daniel	Communauté de Communes du Pays de Romans																					
BRANA Jean-Yves	Application de la Recherche à l'Expertise des Pollutions																					
BRET Eric	Communauté de Communes du Pays de Romans																					
COULON Hugo	Syndicat d'aménagement de la Touloubre																					
LEHMANN Pierre	Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières																					
LENNE Maxime	Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc																					
MARGOTAT Frédéric	Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Bassin Versant du Garon																					
RENOUARD Chloé	Association Rivière Rhône Alpes																					
THEVENET Grégoire	Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais																					



L'Yzeron est une rivière périurbaine fortement modifiée et aménagée. Elle se jette dans le Rhône à Oullins dans un secteur artificiel encadré par les barrages gérés par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR). Environ 150 000 habitants résident de manière permanente sur ce bassin versant. La pression sur la ressource et sur les milieux augmente en journée du fait d'une forte activité industrielle.

L'étude piscicole réalisée en 1999 par le GREBE (Groupe de Recherche Étude Biologie Environnement) a recensé une cinquantaine de seuils sur le bassin versant de l'Yzeron. Cette étude est traduite en actions dans le volet B1 du contrat de rivière dont l'objectif est de « favoriser le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et restaurer les secteurs dégradés ». Une opération ambitieuse d'aménagement est alors inscrite au contrat de rivière. Les maîtrises d'ouvrages sont réparties entre le SAGYRC, EGIS Eau, le Conseil Général du Rhône et la CNR.

L'aménagement ou l'effacement de seuil dans l'optique d'améliorer la continuité écologique et, en particulier, favoriser la circulation des poissons, soulève parfois chez les partenaires extérieurs des critiques parfois contradictoires.

D'un côté, les syndicats sont soumis aux obligations réglementaires relatives à la franchissabilité qui découlent notamment de la loi du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques. De l'autre, l'amélioration de la circulation des poissons n'est pas un sujet « vendeur » auprès des élus, d'autant que les travaux d'aménagement de seuils sont très coûteux. Dans le contexte actuel, la sécurité des cours d'eau et les problèmes de pollution sont la priorité des élus.

Les syndicats sont aussi confrontés à la problématique de la maîtrise foncière car ils sont rarement propriétaires des seuils à aménager. Les propriétaires privés mais aussi les autres acteurs publics et privés institutionnels (associations de pêche ou de protection du patrimoine) ne comprennent pas toujours les objectifs de l'intervention du SAGYRC.

Site	Travaux réalisés	Coût total
BRINDAS	Recalibrage et nouveau tracé	30 000 €
LES AIGUILLONS	Passe de contournement	60 000 €
CHAZOTTIER	Rampe en enrochement	250 000 €

- Site de BRINDAS : recalibrage du lit et des berges et création d'un nouveau tracé coupant le méandre et l'ancien seuil



Pour cet aménagement, le SAGYRC a fait appel au bureau d'étude EGIS Eau. Le syndicat n'étant pas propriétaire du terrain, il a été nécessaire de négocier avec le propriétaire riverain. Celui-ci s'est montré coopératif en acceptant très rapidement de conventionner. Cela a simplifié la procédure et accéléré le commencement des travaux.

La rivière a été recalibrée et le lit a été aménagé en enrochement. Les roches composant le seuil effacé ont été recyclées. Cependant, après une saison de végétation, la déstabilisation du fond du lit impose une reprise des enrochements. Des radiers ont ainsi été créés à l'aide de piquets afin de maintenir les fascines au niveau de l'eau.

Ce projet a été très morphogène et une incision importante a été observée sur ce site. En amont, des actions sur la végétation ont été réalisés même si peu d'arbres ont été coupés de manière préventive.

Sur l'ensemble du projet, le syndicat a dû prendre en compte le régime torrentiel du cours d'eau qui a pour conséquences de fortes incisions (un affluent sur trois subit des incisions). Cela implique de rabaisser la hauteur des seuils pour équilibrer le profil en amont et ainsi éviter le stockage de sable.

- Site des AIGUILLONS : une passe de contournement avec 6 bassins successifs en béton armé



Le seuil à aménager a été construit il y a 200 ans et mesure 2,6 mètres de hauteur. Une solution mixte a été adoptée. Le seuil a subi un arasement partiel de 60 cm tandis qu'une rivière de contournement menant à une passe à poissons a été aménagée avec une pente de 3 %. La passe est composée de 6 bassins successifs mesurant chacun 1,20 mètre de profondeur. Il est prévu qu'ils se remplissent progressivement de sable. La taille des bassins a été prise en compte de manière à ce que la masse d'eau corresponde à l'énergie à dissiper.



En amont de l'ouvrage, les berges ont été stabilisées à l'aide de fascines. Une attention particulière a été portée sur la maîtrise de leur développement afin d'éviter que ces dernières ne bouchent l'entrée du seuil en cas de très fort développement. Une berge artificielle est créée entre la passe à poisson en béton et la rivière afin de réaliser les fondations de l'ouvrage. En cas de crue, ce sont principalement les éléments d'habillage qui risquent de se déstabiliser.

Des arbres ont par ailleurs été abattus pour faire de la lumière et ainsi favoriser le développement des fascines. Le débardage a été réalisé à cheval.



Un travail a été réalisé en amont avec des pièges à matériaux. Par exemple, des arbres ont été fixés à l'aide de câbles au milieu du cours d'eau pour piéger des matériaux et éviter l'érosion de berge.



- Site du CHAZOTTIER : une rampe en enrochement de 70 mètres linéaires avec des ralentisseurs

Le projet comprend deux rampes successives en enrochement avec une pente à 6 % et des zones de repos. 700 tonnes de roches ont été nécessaires pour rendre franchissables les 4,50 mètres de chute des deux anciens seuils. L'habillage des berges a été réalisé en génie végétal.

Pendant l'année des travaux, la population, les pêcheurs et les élus ont très mal réagi. Pour les pêcheurs, le syndicat avait détruit le plan d'eau créé par le seuil où ils pouvaient aller pêcher. Pour les élus et les riverains, le projet était bien trop cher et peu esthétique.

Avec deux ans de recul, l'ouvrage s'avère être une grande réussite technique. Les enrochements devraient prendre un aspect plus naturel avec le temps.

Contacts :

Pierre LEHMANN, Technicien de rivière

Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC)

Tél : 04 78 44 88 85

Mél : p.lehmann.yzeron@wanadoo.fr